



## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2026, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-48**

*« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »*

■ Avis de motion :	18 décembre 2025
■ Dépôt du projet de règlement :	18 décembre 2025
■ Adoption du règlement :	20 janvier 2026

*Cette modification vise notamment à modifier la signalisation de façon à interdire le stationnement, à certains moments, sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Lamarche. Elle vise également à intégrer les plans de signalisation pour les aires de stationnement des quatre écoles visées par l'entente intervenue avec le Centre de services scolaires des Grandes Seigneuries, soit :*

- L'école Saint-Jean;
- L'école de l'Odyssée;
- L'école des Bourlingueurs;
- L'école des Timoniers.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance des règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 23 janvier 2026

Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière